

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01204-S

Requérant(s)	Rossé Cédric et Céline, rue du Clos Girard 114, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Jardin d'eau, Pré Voigny 12, 2950 Courgenay
Description du projet	Construction d'une piscine enterrée et chauffée par une pompe à chaleur
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 4559
Lieu-dit, adresse	Rue du Clos Girard, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	24.09.2026
Échéance de la publication	05.10.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 7.20 m, largeur 3.60 m, profondeur 1.57 m

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarter des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 25 septembre 2026